

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31 y compris le règlement
modificatif (UE) 2020/878

Date d'impression : 11.12.2023

Numéro de version 1.3 (remplace la version 1.2)

Révision: 01.12.2023

* 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- **Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** **KELSOS**
- **UFI:** VFV2-80V2-600F-PNSP
- **Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Emploi de la substance / de la préparation** Fongicide
- **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
Crophthetics Ltd
Third Floor, 126-134 Baker Street, London
W1U 6UE, UK
info@jtagro-crophthetics.com
Tél : +44 1628 272102, pour tous les appels, 9am - 5pm GMT
- **Service chargé des renseignements:** service de sécurité des produits
- **Numéro d'appel d'urgence**
Centre Antipoisons
(+32) 022 649 636
info@poisoncentre.be
Centre antipoison de l'hôpital universitaire de Bonn : +49 228 19240
gizbn@ukbonn.de

2 Identification des dangers

- **Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS08 danger pour la santé

Repr. 2 H361d Susceptible de nuire au fœtus.



GHS09 environnement

Aquatic Acute 1 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Aquatic Chronic 1 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



GHS07

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

- **Éléments d'étiquetage**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 2)

— BE —

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31 y compris le règlement
modificatif (UE) 2020/878

Date d'impression : 11.12.2023

Révision: 01.12.2023

Numéro de version 1.3 (remplace la version 1.2)

Nom du produit: KELSOS

(suite de la page 1)

· **Pictogrammes de danger**

GHS07 GHS08 GHS09

· **Mention d'avertissement** Attention· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

Fluaziname (ISO)

· **Mentions de danger**

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H361d Susceptible de nuire au fœtus.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Conseils de prudence**

P263 Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse et pendant l'allaitement.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.

P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

· **Indications complémentaires:**

SP 1: Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

SPa: Pour éviter le développement de résistance, alterner l'emploi de ce produit avec d'autres ayant un mode d'action différent. Le code HRAC pour le mode d'action de la substance active de ce produit est 1.

SPe3: : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée par rapport aux eaux de surface (voir mesures de réduction du risque).

EUH 401: Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

· **Autres dangers**· **Résultats des évaluations PBT et vPvB**· **PBT:** Non applicable.· **vPvB:** Non applicable.

3 Composition/informations sur les composants

· **Mélanges**· **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.· **Composants dangereux:**

79622-59-6	Fluaziname (ISO) Repr. 2, H361d; Eye Dam. 1, H318; Aquatic Acute 1, H400 (M=10); Aquatic Chronic 1, H410 (M=10); Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H332; Skin Sens. 1A, H317	≥25-≤50%
119432-41-6	Poly(oxy-1,2-éthanediyl), α-sulfo-ω-[2,4,6-tris(1-phényléthyl)phénoxy]-, sel d'ammonium Aquatic Chronic 4, H413	≥0-≤2,5%

· **Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu**

agents conservateurs (BENZISOTHIAZOLINONE)

· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours

· **Description des mesures de premiers secours**· **Après inhalation:**

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

· **Après contact avec la peau:**

Enlever immédiatement les vêtements imbibés.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31 y compris le règlement
modificatif (UE) 2020/878

Date d'impression : 11.12.2023

Révision: 01.12.2023

Numéro de version 1.3 (remplace la version 1.2)

Nom du produit: KELSOS

(suite de la page 2)

- En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
- Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- **Après contact avec les yeux:** Enlever les lentilles de contact.
- **Après ingestion:** Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **En cas d'intoxication animale:**
- **Indications destinées au médecin:** Pas d'antidote, traitement symptomatique.
- **Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:** Aucune mesure particulière n'est requise.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Pas nécessaire.
- **Précautions pour la protection de l'environnement**
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Diluer avec beaucoup d'eau.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, terre de diatomée, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
- **Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

7 Manipulation et stockage

- **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Aucune exigence particulière.
- **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:** Néant.
- **Classe de stockage (TRGS):** 10
- **Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31 y compris le règlement
modificatif (UE) 2020/878

Date d'impression : 11.12.2023

Révision: 01.12.2023

Numéro de version 1.3 (remplace la version 1.2)

Nom du produit: KELSOS

(suite de la page 3)

- *Remarques supplémentaires:*
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **Contrôles de l'exposition**
- **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.
- **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
- **Protection respiratoire:** N'est pas nécessaire.
- **Protection des mains:**



Gants de protection

- **Matériau des gants**
Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.
- **Temps de pénétration du matériau des gants**
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- **Protection des yeux/du visage**



Lunettes de protection hermétiques

9 Propriétés physiques et chimiques· **Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**· **Indications générales**

· État physique	Liquide
· Couleur:	Jaune
· Odeur:	Caractéristique
· Seuil olfactif:	Non déterminé.
· Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non déterminé.
· Inflammabilité	Non applicable.
· Limites inférieure et supérieure d'explosion	
· Inférieure:	Non déterminé.
· Supérieure:	Non déterminé.
· Point d'éclair	>79 °C
· Température d'auto-inflammation	>600 °C
· Température de décomposition:	Non déterminé.
· pH à 20 °C	6,7-7,7
· Viscosité:	
· Viscosité cinématique	Non déterminé.
· Dynamique:	Non déterminé.
· Solubilité	
· l'eau:	Entièrement miscible
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
· Pression de vapeur:	Non déterminé.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31 y compris le règlement
modificatif (UE) 2020/878

Date d'impression : 11.12.2023

Révision: 01.12.2023

Numéro de version 1.3 (remplace la version 1.2)

Nom du produit: KELSOS

(suite de la page 4)

· <i>Densité et/ou densité relative</i>	
· <i>Densité à 20 °C:</i>	1,28 g/cm³
· <i>Densité relative</i>	Non déterminé.
· <i>Densité (15°C)</i>	Non déterminée.
· <i>Densité de vapeur:</i>	Non déterminé.
· Autres informations	
· Aspect:	
· <i>Forme:</i>	Liquide
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité	
· <i>Température d'inflammation:</i>	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· <i>Propriétés explosives:</i>	Le produit n'est pas explosif.
· <i>Teneur en solvants:</i>	
· <i>VOC (CE)</i>	0,00 %
· Changement d'état	
· <i>Taux d'évaporation:</i>	Non déterminé.
· Informations concernant les classes de danger physique	
· <i>Substances et mélanges explosibles</i>	néant
· <i>Gaz inflammables</i>	néant
· <i>Aérosols</i>	néant
· <i>Gaz comburants</i>	néant
· <i>Gaz sous pression</i>	néant
· <i>Liquides inflammables</i>	néant
· <i>Matières solides inflammables</i>	néant
· <i>Substances et mélanges autoréactifs</i>	néant
· <i>Liquides pyrophoriques</i>	néant
· <i>Matières solides pyrophoriques</i>	néant
· <i>Matières et mélanges auto-échauffants</i>	néant
· <i>Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau</i>	néant
· <i>Liquides comburants</i>	néant
· <i>Matières solides comburantes</i>	néant
· <i>Peroxydes organiques</i>	néant
· <i>Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux</i>	néant
· <i>Explosibles désensibilisés</i>	néant

10 Stabilité et réactivité

- **Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

11 Informations toxicologiques

- **Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:		
Oral	LD50	>2.000 mg/kg (rat)

(suite page 6)

— BE —

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31 y compris le règlement
modificatif (UE) 2020/878

Date d'impression : 11.12.2023

Révision: 01.12.2023

Numéro de version 1.3 (remplace la version 1.2)

Nom du produit: KELSOS

(suite de la page 5)

Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LD50	>4,42 mg/kg (rat)

79622-59-6 Fluaziname (ISO)

Oral	LD50	1.782 mg/kg (Colinus Virginianus) >2.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LD50	>4,82 mg/kg (rat)
	EC50 (72h)	>0,07 mg/l (algues)

- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Peut provoquer une allergie cutanée.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction** Susceptible de nuire au fœtus.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Informations sur les autres dangers**

· **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

12 Informations écologiques· **Toxicité**· **Toxicité aquatique:**

LC50 (96h) mg/ltr.	0,236 mg/ltr (poisson)
EC50 (48h)	0,36 mg/l (daphnia)
EC50 (72h)	0,052 mg/l (algues)

79622-59-6 Fluaziname (ISO)

LC50 (96h)	0,056 mg/l (Oncorhynchus mykiss)
EC50 (48h)	0,2 mg/l (daphnia)

- **Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **Propriétés perturbant le système endocrinien**
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
- **Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Remarque:** Très toxique chez les poissons.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
Catégorie de pollution des eaux 3 (D) (Classification propre): très polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations, même pas en petite quantité.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31 y compris le règlement
modificatif (UE) 2020/878

Date d'impression : 11.12.2023

Révision: 01.12.2023

Numéro de version 1.3 (remplace la version 1.2)

Nom du produit: KELSOS

(suite de la page 6)

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une quantité minime dans le sous-sol.
Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.
Très toxique pour organismes aquatiques.

13 Considérations relatives à l'élimination· **Méthodes de traitement des déchets**· **Recommandation:**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· **Catalogue européen des déchets**

HP4	Irritant - irritation cutanée et lésions oculaires
HP6	Toxicité aiguë
HP10	Toxique pour la reproduction
HP13	Sensibilisant
HP14	Écotoxique

· **Emballages non nettoyés:**· **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.· **Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage**14 Informations relatives au transport**

· Numéro ONU ou numéro d'identification · ADR, IMDG, IATA	UN3082
· Désignation officielle de transport de l'ONU · ADR · IMDG, IATA	3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Fluaziname (ISO)) ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Fluazinam)
· Classe(s) de danger pour le transport · ADR, IATA   · Classe · Étiquette	9 Matières et objets dangereux divers. 9
· IMDG  · Class · Label	9 Matières et objets dangereux divers. 9
· Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA	III
· Dangers pour l'environnement · Marquage spécial (ADR):	Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : Fluaziname (ISO) Signe conventionnel (poisson et arbre)

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31 y compris le règlement
modificatif (UE) 2020/878

Date d'impression : 11.12.2023

Révision: 01.12.2023

Numéro de version 1.3 (remplace la version 1.2)

Nom du produit: KELSOS

(suite de la page 7)

· Marquage spécial (IATA):	Signe conventionnel (poisson et arbre)
· Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Matières et objets dangereux divers.
· Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):	90
· No EMS:	F-A,S-F
· catégorie de stockage	A
· Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
· ADR	
· Quantités limitées (LQ)	5L
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml
· Catégorie de transport	3
· Code de restriction en tunnels	(-)
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	5L
· Excepted quantities (EQ)	Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (FLUAZINAME (ISO)), 9, III

15 Informations relatives à la réglementation

· Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
Aucun des composants n'est compris.
· Directive 2004/42/CE
· Directive 2012/18/UE
· <i>Substances dangereuses désignées - ANNEXE I</i> Aucun des composants n'est compris.
· <i>Catégorie SEVESO E1</i> Danger pour l'environnement aquatique
· <i>Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas</i> 100 t
· <i>Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut</i> 200 t
· RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
· RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
· Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)
Aucun des composants n'est compris.
· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT
Aucun des composants n'est compris.
· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues
Aucun des composants n'est compris.
· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers
Aucun des composants n'est compris.

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31 y compris le règlement
modificatif (UE) 2020/878

Date d'impression : 11.12.2023

Révision: 01.12.2023

Numéro de version 1.3 (remplace la version 1.2)

Nom du produit: KELSOS

(suite de la page 8)

- **Prescriptions nationales:**
- VOC (CE) 0,0 g/l
- **Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16 Autres informations

- **Clause de non-responsabilité**
 Cette fiche de données de sécurité ne contient que des informations pertinentes pour la sécurité. Les informations sont basées sur l'état de nos connaissances au moment de la révision, cependant, elles ne constituent pas une garantie des propriétés du produit, des informations sur le produit ou des spécifications du produit et n'établissent pas de relation juridique contractuelle. Ce document n'est valable que sous sa forme inchangée. En cas de modifications apportées par des tiers, l'exposant n'assume aucune responsabilité quant à la forme et au contenu ou aux dommages ou réclamations découlant de ces modifications. L'information n'est pas transférable à d'autres produits. Dans la mesure où le produit mentionné dans la présente fiche de données de sécurité est mélangé, malaxé ou transformé avec d'autres matériaux ou est soumis à une transformation, les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ne peuvent être transférées au nouveau matériau ainsi produit, sauf indication contraire expresse. La fiche de données ne libère pas l'utilisateur de l'obligation de s'assurer qu'il agit conformément à toutes les réglementations en rapport avec son activité.
- **Phrases importantes**
 H302 Nocif en cas d'ingestion.
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H318 Provoque de graves lésions des yeux.
 H332 Nocif par inhalation.
 H361d Susceptible de nuire au fœtus.
 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.
- **Service établissant la fiche technique:** Département de la sécurité des produits
- **Contact:** FDS personne habilitée
- **Numéro de la version précédente:** 1.2
- **Acronymes et abréviations:**
 ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 IATA: International Air Transport Association
 GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
 EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
 CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
 VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)
 LC50: Lethal concentration, 50 percent
 LD50: Lethal dose, 50 percent
 PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
 vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
 Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
 Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
 Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
 Skin Sens. 1A: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1A
 Repr. 2: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 2
 Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1
 Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1
 Aquatic Chronic 4: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 4
- *** Données modifiées par rapport à la version précédente**